



Je souhaite ouvrir une procédure contre la préfecture

Par Angin97

Bonjour, Je m'adresse à vous, car je sais plus quoi faire. En janvier 2024 j'ai fait la demande de changement de titre de séjour, deux semaines avant le expiration de la date. Début de février j'ai reçu une prolongation car le dossier était pas complet Il manquait l'observation pour les enfants , en ce moment-là et jusqu'à maintenant je suis en attente de JAF. Et la préfecture m'a demandé le décision de juge affaires familiales. À chaque fois L'audience était rapport Car le commissaire de justice arrivait pas à trouver le père. Au mois de février quand j'ai reçu mon prolongation, je l'ai transmis à la CAF. ils m'ont coupé tous les aides je recevais que 140 ? pour les enfants mais pas mon RSA. Puisque sur l'attestation de prolongation la date convenait pas, y avait une coupure entre mon titre de séjour qui se terminer et le prolongation .Et avec le prolongation j'avais pas le droit d'ouvrir des nouveaux droit aux aides sociales. Je me suis adressé à la CAF pour régler cette problème , à quoi je reçois une réponse que c'est pas à eux de s'occuper. C'est la préfecture qui doit donner une autre prolongation .Avec la date qui suit celle de titre de séjour pour éviter une coupure entre les droits de séjour en France. J'ai envoyé plusieurs lettres sur le site Des étrangers où j'avais fait Ma demande de titre de séjour Et je reçu Une réponse de leur part (Les documents mentionnés ci-dessous sont manquants :

Entretien et éducation de l'enfant :

Observations :

Il ne nous est pas possible de modifier la date de début de l'attestation de prologation de votre carte.Cependant votre titre de séjour sera à la bonne date. Merci de fournir la copie du JAF lorsque vous l'aurez. Ne pas renvoyer la demande sans les documents attendus mise à part si vous ne les avez pas réceptionné avant les trois prochaines semaines afin d'éviter la clôture automatique de votre demande.) Après l'attente de l'année 2024 , en janvier 2025 je reçu un avis favorable et je récupérer mon titre de séjour, et c'est même avant l'audience du juge affaires familiales en février 25/2025 .Pendant un an je vivais en prenant des crédits et emprunter de l'argent à ma famille. En espérant que mon titre de séjour il sera à la bonne date Comme la préfecture m'avez dit que je pourrais récupérer mon argent qui me revient de droit car pendant tout ce temps là j'étais sur le territoire français avec des enfants qu'ils ont de nationalité française. Tout ce temps là la préfecture me donnait pas mon titre de séjour Car il manquait le décision de JAF . Et maintenant en 2025 ils avaient plus Besoin de la décision. En effet, c'était même plus un problème pour eux ils m'ont délivré mon titre de séjour, maintenant je sais pas quoi faire. Je sais pas si je dois ouvrir une procédure contre la préfecture ou les envoyer un mail. J'espère que vous pourrez me donner une réponse au plus vite pour que je puisse trouver une solution à cette injustice. Merci